



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

PRESENTATION DES CANDIDATURES DES ETATS CONTRACTANTS AFRICAINS POUR L'ELECTION AU CONSEIL DE L'OACI (2005-2007)

(Note présentée par les Etats Africains)²

1. INTRODUCTION

1.1 La communauté aéronautique africaine se félicite de l'entrée en vigueur du protocole portant amendement de l'Article 50 a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale, qui a débouché sur la convocation de la 34^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée de l'OACI tenue à Montréal le 31 mars et 1^{er} avril 2003 pour élire trois membres supplémentaires devant siéger au Conseil de l'OACI.

1.2 Aux termes des dispositions de l'Article 50a) de la Convention précitée, les Etats africains ont mis en place un mécanisme fondé sur les principes de coopération et/ou de rotation à l'échelle régionale et dans chacune des cinq sous régions africaines.

1.3 A ce sujet, les Etats ont l'honneur de porter à la connaissance de la 35^{ème} Session de l'Assemblée de l'OACI, qu'ils proposent à l'unanimité la candidature des pays ci-après pour l'élection au Conseil de l'OACI pour la période 2005-2007.

¹ Version française fournie par les États africains.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, République Démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe.

PARTIE II - Egypte
Nigeria
République de l'Afrique du Sud

PARTIE III - Cameroun
Ethiopie
Ghana
Mozambique
Tunisie

2. L'OACI : TRIBUNE PRIVILEGIEE POUR LES ETATS AFRICAINS

2.1 Les Etats africains ont toujours considéré l'OACI comme une tribune privilégiée permettant de débattre des questions critiques pour le développement harmonieux de l'aviation civile internationale. A ce sujet, les Etats africains conjuguent leurs efforts pour participer aux activités de l'OACI visant à trouver des solutions communes ou de compromis dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la communauté aéronautique internationale. C'est ainsi que ces Etats ont massivement participé et/ou se sont activement associés aux activités suivantes :

- La communauté aéronautique africaine a été associée aux travaux préparatoires de la Conférence diplomatique organisée par l'OACI et UNIDROIT (Le Cap, Octobre/Novembre 2001), au cours de laquelle ont été adoptés la Convention sur les garanties internationales en matière d'équipement mobile et le Protocole s'y rattachant portant sur des questions spécifiques aux équipements d'aéronefs le 7 novembre 2001 ;
- L'initiative prise par l'Algérie d'organiser seule à Alger du 31 mai au 2 juin 2004 un séminaire international sur les recherches et le sauvetage indique que chaque Etat africain se préoccupe de l'avenir de toute l'industrie aéronautique internationale et est disposé à collaborer avec les toutes les parties intéressées ;
- Au moment du triennat en cours, des actions concertées ont été menées par des Etats africains afin que le protocole portant amendement de l'article 50a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale entre en vigueur. Le résultat de cette mesure a contribué à la tenue de la 34^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée de l'OAC à Montréal du 31 mars au 1^{er} avril 2003. Les propositions pour l'élaboration de ce protocole portant amendement de l'Article 56 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, respectivement pour l'élargissement du Conseil de l'OACI qui passe de 33 à 36 membres et deux de la Commission de Navigation aérienne de 15 à 19 membres, à l'initiative des Etats africains.
- La Communauté aéronautique mondiale réunie au Caire (Egypte) du 22 mars au 2 avril 2004 à l'occasion de la 12^{ème} réunion de facilitation à l'échelon Division, le fait que les Etats africains y avaient pris part démontre que la région est déterminée à contribuer résolument à un développement équilibré de l'aviation de part le monde.

- Le nombre élevé des délégués à Yaoundé (Cameroun) lors de la 14^{ème} réunion d'APIRG tenue du 23 au 27 juin 2003 montre à suffisance que les Etats africains sont décidé à s'acquitter de leur obligation internationale par la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI.
- Les Etats africains tireront partie des résultats de la 5^{ème} Conférence mondiale de transport aérien et de la Conférence de navigation aérienne tenue à Montréal respectivement du 24 au 29 mars 2003 et du 22 septembre au 03 octobre 2003 pour lesquelles ils ont contribué au succès. Par ailleurs dans le domaine de la sûreté de l'aviation, la plupart des ministres africains qui ont pris part à la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation tenue à Montréal les 19 et 20 février 2002 ont décidé de faire de la sûreté une question prioritaire.
- Qui plus est, les Etats africains réunis à Dakar du 26 au 28 novembre 2002 lors de la première réunion des prestataires des services de navigation aérienne dans la région AFI ont estimé que les questions liées à la mise en œuvre CNS/ATM présentes le plus grand intérêt à la communauté aéronautique africaine.
- Pour conclure, le continent africain accélère la création d'autorité aéronautique autonome sensée jouer un rôle critique en encourageant l'efficacité des acteurs aéronautiques dans les Etats africains en ce moment.

3. SUITE A DONNER PAR L'ASSEMBLEE

3.1 L'Assemblée est invitée à prendre note des informations fournies au paragraphe 2 et à élire les Etats candidats dont la liste est donnée au paragraphe 1, parrainés par l'Afrique qui compte sur la confiance et l'énorme soutien que cette auguste Assemblée à toujours apportés aux Etats Africains.